

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 254

Artikel: Deux fois M. Furgler
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Selon que vous êtes «intellectuel» ou pas...

Je relève dans le petit livre que viennent de publier les apprentis libraires bâlois¹ ces quelques remarques, intéressantes à divers titres :

— Tout d'abord que le nombre d'heures de travail en Suisse serait le plus élevé d'Europe (p. 19).

— Et puis, concernant les salaires : « Un apprenti est contraint de travailler dans un système économique qui le « sous-paie » (« unterentlohnt »). Un écolier, dans ce même système économique, peut gagner presque autant en un mois qu'un apprenti en toute une année. (...) L'apprenti est aussi bien écolier que travailleur. Mais il ne connaît de ces deux conditions que les charges. » (Heiner Hartmann, p. 21).

(A cet égard, plusieurs de mes élèves qui me disent avoir gagné pendant leurs vacances d'été 1500, 2000 francs en qualité de pompistes, de gardiens de bains, etc.)

— Ceci encore : que les salaires varient énormément d'un canton à l'autre, d'un métier à l'autre. « Une couturière pour dames du canton de Glaris gagne 95 francs par mois au cours de sa troisième année d'apprentissage. Un dessinateur en chaufferie du canton de Bâle-Campagne en gagne 700 au cours de sa quatrième année d'apprentissage. » (p. 24).

— Concernant l'attitude des jeunes devant l'apprentissage et la « vie » en général :

Que contrairement à ce qu'on lit un peu partout, la majorité des interviewés estiment avoir de bons rapports avec leurs parents (814 réponses affirmatives contre 296 négatives), ce qui tendrait à démontrer que le « conflit des générations » n'est pas aussi grave qu'on le prétend parfois; qu'en

tout cas, il est secondaire et vient bien après le conflit avec « l'appareil », le monde de l'industrie et du travail :

« Est-ce que tu t'em... dans ton apprentissage ? » (« Stinkt es Dir in der Lehre ? », litt. : « Est-ce que cela te pue... ? ») Réponse : 572 oui, 538 non!

On relève toutefois des différences considérables : Alors que 102 laborantins se plaignent de leur apprentissage, cependant que 39 seulement se déclarent satisfaits, les chiffres sont inversés pour les apprentis de commerce (vendeurs, etc.) : 49 contre 148 satisfaits.

A la question : « Te sens-tu déprécié ? » (Fühlst Du Dich weniger wert ?), la réponse est : « oui » dans 568 cas, contre 522 « non ».

Enfin : A la question : « Estimes-tu avoir acquis une bonne formation dans le cadre de l'entreprise ? », 681 répondent par l'affirmative et 429 par la négative. Alors qu'à la question : « Estimes-tu avoir acquis une bonne formation à l'Ecole professionnelle ? », 399 sont satisfaits et 711 mécontents.

Conclusions ? A vous de les tirer !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Deux fois M. Furgler

Deux interviews du conseiller fédéral Furgler ont paru dans des journaux aussi différents que l'« AZ » (293) et « Finanz und Wirtschaft » (98). Les questions de la publication socialiste portaient sur la double qualité des conseillers fédéraux (chef de département et membre du gouvernement), la direction des départements et la nomination d'un « ombudsman » (médiateur), la réorganisation du Ministère public fédéral, l'activité de la Commission consultative pour les problèmes des étrangers en Suisse, l'utilisation de la police d'armée pour le maintien de l'ordre, et l'avortement. Au sujet du refus de la Police mobile intercantonale, le chef du Département fédéral de

justice et police n'a pas caché qu'il était déçu que les adversaires de la PMI n'aient pas, jusqu'ici, proposé même l'ébauche d'une alternative. Dans le bi-hebdomadaire financier, les questions posées portent sur la révision du droit sur les sociétés anonymes. Les sujets abordés ont été notamment ceux des réserves latentes, les actions à faible nominal, le devoir d'information et sur la création d'un office étatique s'occupant des actions, dans le sens de la « Securities and Exchange Commission » des Etats-Unis. A propos de politique d'information, notons la question : « N'aurait-il pas été utile de publier les réponses données en cours de consultation, comme ce fut le cas pour la participation ? ». Réponse de M. Furgler : « Une telle publication aurait pu avoir lieu, mais elle est superflue pour diverses raisons, notamment par le fait que la revue « Schweizerische Aktiengesellschaft » a reproduit les propositions de la commission d'experts présidée par le juge fédéral Tschopp. La même revue publiera les réponses des auteurs qui l'accepteront. »

Dans le même numéro de « Finanz und Wirtschaft », l'épais supplément de fin d'année sur les placements. Le tableau des 25 entreprises suisses avec la plus forte capitalisation boursière indique une baisse de 55 181 millions à 45 764 millions de francs entre le 28 novembre 1972 et le 29 novembre 1973. (1er décembre 1961: 30 066 millions, 12 décembre 1967: 27 437).

Le classement des dix premières entreprises ne subit qu'une modification, Alusuisse gagne un rang pour atteindre le 8e et laisse le 9e rang à la Réassurance suisse qui occupait le 8e l'an passé.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un travail sur le prix de la viande (dont la hausse est attendue pour 1974). A noter également, dans le corps du journal, une enquête sur le financement des partis politiques.

— Dans le supplément du week-end de la « National Zeitung », quelques notes sur le nouveau cinéma produit en Suisse allemande (Kurt Gloor, Peter Ammann).

¹ « Lehrlingsausbeutung - Lehrlingsausbildung », par la volée 1971-1974 de la « Basler Buchhändler - und Verlegerschule, Bâle 1973.

Des femmes face à la politique

La section « Fribourg et Sarine-Campagne » de l'Association suisse pour les droits de la femme tenait récemment son assemblée générale à Fribourg. A l'ordre du jour, une question primordiale : la section doit-elle prendre position sur les problèmes politiques ?

Pour la majorité des femmes présentes, un acquis sous-jacent : un travail positif est impossible si elles se refusent les moyens d'expression et de lutte politiques. Reconnaître toutefois que les rapports entre sexes appartiennent de plein droit à la dimension politique, c'est se donner des armes pour lutter sur ce terrain. Lesquelles ? Là, les résistances se marquent, et apparaissent, la crainte d'une étiquette politique, les réticences devant les canaux d'expression consacrés, la tentation de déléguer le pouvoir de décision à un comité.

L'illustration de ces tensions sera fournie plus loin dans la soirée par la discussion sur la décriminalisation de l'avortement. Mise au pied du mur, la section fribourgeoise fait preuve d'une extrême réserve : alors que les quatre cinquièmes des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme sont favorables à la liberté de l'avortement pendant les trois premiers mois de la grossesse, la section fribourgeoise préfère ne pas prendre position tant qu'elle n'a pas derrière elle tous ses membres et « laisse à chaque femme la liberté de se déterminer selon sa conscience ».

Le pis-aller romand

Une réserve qui prend une allure hypocrite, si l'on sait qu'aucune femme enceinte fribourgeoise, même si elle est en droit légalement de demander un avortement, ne trouvera ni hôpitaux ni cliniques dans sa région où l'on sera disposé à pratiquer l'intervention, si l'on sait en outre que les gynécologues du canton adressent leurs clientes aux médecins de Berne, Lausanne ou Genève.

La preuve est donc faite qu'un mouvement décidé et uni, largement soutenu par des organisations syndicales, genevoises et d'ailleurs, peut modifier les données du problème. Alors même que ses revendications apparaissent initialement impossibles à réaliser.

Et cela en dépit du boycott systématique de la grande presse d'information (!) qui n'a cessé de dépeindre le mouvement comme une tentative d'agitation gauchiste et qui a préféré faire une large publicité à un groupe fantôme intitulé « Défendons l'hôpital ». Sans parler de la tentative ultime de R. Burgel dans « La Suisse », de prouver en manipulant les chiffres, que la situation des travailleurs hospitaliers s'est grandement améliorée: comment comparer le salaire d'une aide hospitalière débutante en 1969 avec celui de cette même employée cinq ans plus tard, lorsqu'elle a touché, comme tous les fonctionnaires du canton, cinq annuités d'ancienneté, une prime de fidélité (unique), et conclure à une augmentation de plus de 50 % des petits salaires ?

Des parlementaires au courant

Il y a deux mois, le Conseil fédéral publie son rapport sur la conjoncture. Puis, le 2 décembre, un vote populaire a lieu, qui ratifie les arrêtés urgents proposés par Berne sur cette même politique conjoncturelle. Enfin, à la fin de la semaine passée, le Conseil national se réunit pour examiner le rapport en question. Au cours du débat, qui ne réunit qu'une maigre chambrée, le conseiller fédéral Celio s'étonne que l'on revienne sur des arguments largement débattus pendant la campagne précédant la votation. Bien sûr, entre temps, le rationnement du pétrole imposé par les pays arabes a modifié, aggravé le problème. Mais au moins pouvait-on laisser les parlementaires tenter de remonter le courant, tout court-circuités qu'ils aient été.

Hôpitaux genevois: le poids d'un mouvement décidé et uni

Au départ, c'est un refus net du Conseil d'Etat d'entrer en négociation sur la revendication de trois cents francs. Puis c'est le refus de M. Donzé¹ de discuter avec une partie des représentants désignés par les travailleurs et la volonté de traiter avec chaque établissement séparément.

Par la suite, au cours de la dernière réunion du 11 décembre, le Conseil d'Etat propose la suppression des quatre dernières classes de salaire, l'harmonisation des salaires entre tous les établissements hospitaliers et la création d'une commission paritaire interhôpitaux chargée d'activer le processus d'évaluation des fonctions.

¹ Voir aussi en dernière page, la lettre de M. Donzé.

A nos lecteurs

Le Parlement refuse d'accorder une aide urgente à la presse helvétique. Soit ! cette décision va dans le sens de la réflexion de DP en la matière. Mais vous, vous pouvez aider DP, et lui permettre de vivre et de se développer, sans publicité et sans subvention, en renouvelant votre ball avec l'équipe du journal (le plus tôt possible, merci pour l'administration !) pour 1974 et en offrant « Domaine Public » à la personne de votre choix. Notre formule d'abonnement-cadeau est encore valable: 53 francs pour régler votre dû et vous acquitter du deuxième abonnement (mention claire du nom et de l'adresse du destinataire au dos du bulletin de versement).

P.S. — DP No 255 paraîtra, pour respecter la pause de fin d'année (fermeture de l'imprimerie), le 10 janvier. Bonnes fêtes !